

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

DEPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE

CANTON DE
MONTFORT SUR MEU

VILLE DE
MONTFORT SUR MEU

FD-EC/URBA/2024-19

ARRETE PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE EN VUE
DU DECLASSEMENT D'UNE PARCELLE COMMUNALE ET
DE LA DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE-ENQUETEUR

-
PARCELLE AH n°43
ALLEE DES GARENNES
PARCELLE AH n°199
RUE DU NOROÏT

Le Maire de la Commune de MONTFORT-SUR-MEU.

VU le Code général des Collectivités territoriales ;

VU le Code de la voirie routière, notamment son article L. 141-3 et R. 141-4 à R. 141-10 ;

VU le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R. 134-3 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2017 établissant la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur de l'Ille-et-Vilaine pour l'année 2018 ;

VU la délibération n°23-84 du Conseil Municipal en date du 6 novembre 2023 : Principe d'une aliénation de gré à gré - Parcelle AH n°43 - Allée des Garennes ;

VU la délibération n°24-36 du Conseil Municipal en date du 27 mai 2024 : Principe d'une aliénation de gré à gré - Parcelle AH 199 - Rue du Noroît

VU les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

CONSIDERANT le projet de déclassement de la parcelle AH n°43 (602 m²) et de l'accessoire de voirie (espace vert) attenant ;

CONSIDERANT le projet de déclassement de la parcelle AH n°199 (309 m²) ;

ARRETE

Article 1 – Une enquête publique relative à :

- Le projet de déclassement de la parcelle AH n°43, sise allée des Garennes ;
- Le projet de déclassement de la parcelle AH n°199, sise Rue du Noroît ;

aura lieu sur le territoire de la commune de Montfort-sur-Meu du mardi 1 octobre 2024 au jeudi 17 octobre inclus ;

Article 2 – Madame LIVERNEAUX Annick est désignée comme Commissaire-enquêteur ;

Article 3 - Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés en mairie de Montfort-sur-Meu pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir :

- Le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 ;
- Le jeudi de 9h00 à 12h00 ;
- Le samedi de 9h30 à 12h00.

Afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser à M. le Commissaire enquêteur (en mairie ou par mail : commissaire-enqueteur@montfort-sur-meu.bzh) qui les annexera au registre.

Le dossier d'enquête publique sera également mis en ligne sur le site internet de la commune de Montfort-sur-Meu (www.montfort-sur-meu.bzh) ;

Article 4 – Le Commissaire-enquêteur recevra en personne, en mairie de Montfort-sur-Meu, les observations du public :

- Le mardi 1 octobre de 9h00 à 12h00 ;
- Le jeudi 17 octobre de 9h00 à 12h00.

Article 5 – A l'expiration du délai fixé ci-dessus, le registre d'enquête sera clos, paraphé et signé par le Commissaire-enquêteur qui, dans un délai d'un mois, transmettra le dossier et le registre d'enquête en mairie de Montfort-sur-Meu avec ses conclusions ;

Article 6 – Le Conseil municipal délibérera. Sa délibération et le dossier d'enquête seront adressés par le Maire à la préfecture. Si le Conseil municipal passait outre, le cas échéant, aux observations présentées et aux conclusions défavorables du Commissaire-enquêteur, sa délibération devrait être motivée ;

Article 7 – Le présent arrêté sera affiché à la mairie au plus tard quinze jours avant le début de l'enquête et pendant la durée de celle-ci, ainsi que dans tous les emplacements situés sur la commune et sur les lieux objet de l'enquête, permettant la plus large information du public.

Article 8 - Un avis d'enquête sera publié en caractères apparents 15 jours au moins avant le début de l'enquête dans le journal suivant :

- Ouest-France ;
- 7 Jours – Petites affiches

Article 9 – Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- M. Le Commissaire-enquêteur.

**Fait à Montfort-sur-Meu
Le 19 août 2024**

**Fabrice DALINO,
Maire,**

